

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Présentation d'un candidat à l'élection présidentielle

Mont-de-Marsan, le 28 janvier 2022

L'élection présidentielle se déroulera les dimanches 10 et 24 avril 2022.

La loi n°62-1292 du 6 novembre 1962 modifiée, relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel prévoit que les candidats doivent être présentés par 500 élus habilités : maires, maires délégués, présidents d'une communauté d'agglomération ou de communes, conseillers régionaux, conseillers départementaux, députés, sénateurs.

Les présentations sont rédigées sur des formulaires conformes au modèle en vigueur arrêté par le ministère de l'Intérieur, qui seront adressés par les services de la préfecture, nominativement, par courrier recommandé à partir du jeudi 27 janvier. Un élu habilité au titre de plusieurs mandats ne reçoit qu'un seul formulaire et ne peut donc présenter qu'un seul candidat.

L'élu qui souhaite présenter un candidat retourne le formulaire sécurisé directement au Conseil Constitutionnel. La date limite de réception au Conseil Constitutionnel est fixée au vendredi 4 mars ; il convient donc d'anticiper le délai postal d'acheminement afin de respecter ce délai.

Contact presse

Samantha Benzin

Tél. : 05 58 06 72 49 / 06 32 63 68 82

Mél. : pref-communication@landes.gouv.fr